

2 - CARACTERISTIQUES DES FORAGES :

Emplacements :

Confer Plan de localisation des secteurs d'études à 1/100 000 - Chap. 8.
Confer Plan de localisation du secteur 1 - Dampierre à 1/25 000 - Chap. 8.
Confer Plan de localisation du secteur 2 - Villette sur Aube à 1/25 000 - Chap. 8.

↳ Secteur 1

Commune : Dampierre

Lieu-dit :

02634X----

Puits 1 (réalisé en 1990)

: Le Plessis

1018

Puits 2 (réalisé en 2000)

: Le Plessis

1019

Puits 3 (réalisé en 1996)

: Maison Dieu

1020

Références cadastrales :

Puits 1	Section E	Parcelle 123
Puits 2	Section E	Parcelle 123
Puits 3	Section ZH	Parcelle 13

↳ Secteur 2

Commune : Villette sur Aube

Lieu-dit :

02622X0----

Puits 4 (réalisé en 1991)

: Le Bas d'Arcis

101

Références cadastrales :

Puits 4	Section ZC	Parcelle 12
---------	------------	-------------

Seul le puits P3 a fait l'objet d'un récépissé de la DDAF, en 1997.

Les puits respectent les conditions d'implantation figurant dans l'Arrêté du 11 Septembre 2003.

Confer : Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret no 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.0 de la nomenclature annexée au décret no 93-743 du 29 mars 1993 modifié (NOR : DEVE0320170A) (JO 12 septembre 2003).

Note : une copie complète des arrêtés du 11 Septembre 2003 a été fournie au pétitionnaire pour examen.

Equipements :

Types de pompe : immergées

Capacités de prélèvement en m³/h :

0263-1x-1018	P1	65 m ³ /h	Puits P1 et P2 couplés
↓ 1019	P2	65 m ³ /h	
↓ 1020	P3	65 m ³ /h	
02622x0161	P4	65 m ³ /h	

Capacité de prélèvement global sollicitée 260 m³/h

Profondeur des forages :

0263-1x-1018	P1	40 m
↓ 1019	P2	33 m
↓ 1020	P3	75 m
02622x0161	P4	43 m

Diamètres intérieurs des forages

Ø 263 x 1018	P1	299 mm
1019	P2	315 mm
1020	P3	315 mm
Ø 262 x 1016	P4	299 mm

Dispositifs de comptage

: compteurs mécaniques sur les refoulements.